



Panfrican farmers' organization
Organisation panafricaine des agriculteurs
المنظمة الإفريقية للفلاحين

LES PAYSANS AFRICAINS ET LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF)

ETUDE FÉVRIER, 2021

POSITIONNEMENT DES ORGANISATIONS PAYSANNES AFRICAINES DANS LE CONTEXTE DE LA ZLECAF



SOU MIS PAR

JOHN BOSCO KANYANGO GA

KIGALI

RWANDA

TÉLÉPHONE : +250-788307012

E-MAIL : JKANYANGS@YAHOO.COM

RECONNAISSANCE

Ce rapport d'étude est basé sur une recherche qui impliquait d'examiner le processus de négociation de la ZLECAf et son état actuel ainsi que sur un certain nombre d'études et de rapports sur l'agriculture et les paysans en Afrique. Des consultations ont également été menées à travers des discussions en ligne et des engagements avec les cinq (5) réseaux membres de l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) dans leurs régions respectives. Il s'agit de: Eastern Africa Farmers Federation (EAFF); Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC); Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA); Southern African Confederation of Agricultural Unions (SACAU) et l'Union Maghrébine et Nord-Africaine des Agriculteurs (UMNAGRI).



Cette étude a été réalisée par la PAFO et le personnel du Secrétariat de la PAFO à Kigali a fourni des orientations générales tout au long du processus et partagé des informations précieuses qui ont permis de mener l'analyse de manière significative.

Nous sommes sincèrement reconnaissants à toutes les contributions reçues pour produire ce rapport d'étude, plus particulièrement, nous sommes reconnaissants aux membres du réseau de la PAFO pour toutes les informations et contributions fournies.

La PAFO tient également à remercier l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS), l'Union européenne (UE) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui ont rendu cette étude possible grâce au projet FO4ACP.



Secrétariat de la PAFO
Kigali, Rwanda

AVERTISSEMENT

Les points de vue et les informations contenus dans ce rapport d'étude sont fournis à des fins d'information et pour que les décideurs politiques et les diverses parties prenantes sur le continent africain prennent les décisions appropriées. Le rapport représente les opinions de bonne foi de la PAFO et de son réseau de membres au moment de sa publication.

Ce rapport d'étude est uniquement destiné à fournir des informations générales et préliminaires sur les efforts de la PAFO pour aider les paysans africains à travers les réseaux de ses membres respectifs à profiter pleinement des opportunités offertes par la ZLECAf. Il ne se veut pas une recommandation personnelle de décision financière ou d'investissement particulière et ne fournit donc aucun conseil en investissement personnalisé de quelque nature que ce soit.

La PAFO ou d'autres organisations associées et affiliées n'assument aucune responsabilité en ce qui concerne toute décision d'investissement, de désinvestissement ou de rétention prise par quiconque sur la base de ce rapport d'étude.

Cette étude a été réalisée et est éditée grâce au projet FO4ACP. Sauf indication expresse, les opinions exprimées dans cette étude sont celles de PAFO et non de partenaires. Toute transmission, diffusion ou autre utilisation de cette étude par des personnes ou des entités est la bienvenue, en tout ou en partie, sans modification et sans autorisation écrite préalable, à quelque fin que ce soit, à condition que toutes les parties contiennent la déclaration suivante : **LES PAYSANS AFRICAINS ET LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAf) @PAFO2021**

TABLE DES MATIERES

Reconnaissance.....	2
Avertissement	3
TABLE DES MATIÈRE.....	5
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	5
RÉSUMÉ.....	6
1. INTRODUCTION ET CONTEXTE GÉNÉRAL.....	9
1.1.Introduction.....	9
1.2. Objectifs de l'étude.....	10
1.3. L'approche et la méthodologie.....	11
1.4. Aperçu de la ZLECAf.....	11
2. AGRICULTURE ET DYNAMIQUE AGRICOLE EN AFRIQUE.....	16
2.1. Importance de l'agriculture en Afrique.....	16
2.2. L'agriculture familiale africaine	18
2.3. L'agriculture commerciale en Afrique.....	19
2.4. Transformation de l'agriculture en Afrique.....	19
3. POLITIQUES CLÉS ET STRUCTURES ORGANISATIONNELLES.....	21
3.1. Politiques continentales pertinentes.....	21
3.2. Le rôle des organisations paysannes africaines.....	22
3.3. Impact attendu de la ZLECAf sur le secteur agricole africain.....	24
3.4. Les dispositions de la ZLECAf susceptibles d'affecter l'agriculture.....	25
3.5. Perceptions des organisations régionales paysannes (OPR).....	27
4. RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LA CONSIDÉRATION.....	29
5. INTERVENTIONS STRATÉGIQUES POUR IMPLIQUER LES OPs DANS LA ZLECAf.....	32
ANNEXE 1 : SOURCES D'INFORMATION.....	38

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AGOA	Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondial
CEDAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNCR	Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
EAFF	Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est
EPA	Accord de partenariat économique
EU	États-Unis
FDI	Investissement direct à l'étranger
OMC	Organisation Mondiale de Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPN	Organisation paysanne nationales
OPR	Organisation paysanne régionales
PAFO	Organisation panafricaine des agriculteurs
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PROPAC	Plateforme Régionale des organisations paysannes d'Afrique Centrale
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SACAU	Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
TdRs	Termes de Référence
TFTA	Zone tripartite de libre-échange
UE	Union Européenne
UMNAGRI	Union Maghrébine et Nord-Africaine des Agriculteurs
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉTUDE

L'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a été signé par 44 États membres de l'Union africaine lors du sommet historique de l'Union africaine (UA) qui s'est tenu à Kigali en mars 2018. Par la suite, le nombre de signataires est rapidement passé à 54 des 55 États membres de l'UA, représentant un degré remarquable de consensus à travers le continent. Depuis lors, la ratification par 24 États membres de l'UA a abouti à l'entrée en vigueur de l'Accord le 30 mai 2019 et les échanges au sein des 33 États membres de l'UA (en décembre 2020) qui avaient ratifié l'Accord ont officiellement commencé le 1er janvier 2021. Il est pensé que l'accord créera un marché unique africain de plus d'un milliard de consommateurs avec un PIB combiné de 2,5 billions de dollars. La ZLECAf crée une zone de libre-échange continentale en s'appuyant sur les progrès pertinents déjà réalisés dans diverses régions d'Afrique. L'article 8 de l'accord stipule que les États membres qui appartiennent à d'autres Communautés économiques régionales (CER) qui ont déjà atteint des niveaux plus élevés d'élimination des droits de douane et des barrières commerciales doivent maintenir, et si possible améliorer, le niveau plus élevé de libéralisation eux-mêmes.

En ce qui concerne l'agriculture, le commerce agricole intra-africain est particulièrement sous-exploité en raison des tarifs d'importation élevés, d'autres barrières non tarifaires (telles que les normes de santé et de sécurité), d'une faible productivité et d'un manque de connectivité rurale. Ainsi, la ZLECAf devrait, entre autres solutions, corriger cela et encourager le commerce agricole intra-africain pour les produits alimentaires et les intrants comme matières premières dans les agro-industries. Dans cette optique, cette étude commandée par l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) explique comment positionner au mieux les réseaux des organisations paysannes africaines (OP) dans le contexte de la ZLECAf. L'objectif de l'étude est d'évaluer le degré d'implication des OPs africaines dans le processus de négociation et la meilleure manière de renforcer les capacités pour participer pleinement à la mise en œuvre de la ZLECAf au profit des paysans africains en particulier.

L'agriculture représente une part importante des économies de tous les pays africains et, en tant que secteur, elle contribue aux grandes priorités continentales, telles que l'éradication de la pauvreté et de la faim, la stimulation du commerce et des investissements intra-africains, l'industrialisation rapide et la diversification économique, la gestion durable des ressources et de l'environnement, création d'emplois, sécurité humaine et prospérité partagée. Dans de nombreux pays africains, l'agriculture est le secteur prédominant de l'économie, représentant en moyenne 25% du PIB de l'Afrique subsaharienne et bien au-dessus de ce niveau pour de nombreux pays. Compte tenu du rôle important de l'agriculture dans les économies de l'Afrique subsaharienne et de sa position de premier employeur, elle est et devrait effectivement être au cœur de la transformation qu'elle mérite. La ZLECAf a le potentiel de contribuer à la transformation agricole grâce à une interaction accrue des paysans africains, un marché plus large pour les intrants agricoles et les produits agricoles et des efforts unifiés pour améliorer les chaînes de valeur à travers le continent.

Le rôle des organisations paysannes africaines (OPs) est et continuera d'être essentiel pour soutenir les paysans dans le contexte de la ZLECAf. Alors que tout le continent africain s'efforce de garantir que le marché unique africain créé par la ZLECAf fonctionne vraiment pour tous les Africains, les OPs africaines ont le mandat de soutenir les paysans africains et doivent donc être correctement positionnées pour jouer leur rôle. Bien que la plupart des paysans ne soient pas dans le commerce mais plutôt dans le secteur de la '« production », leurs produits' « produits agricoles »' sont les produits essentiels pour le commerce agroalimentaire, ils doivent donc être soutenus pour faire partie de la "valeur / des chaînes d'approvisionnement". Cela nécessite des campagnes de sensibilisation pour augmenter le niveau de sensibilisation, de formation (renforcement des capacités) pour assurer un niveau approprié de compréhension, de plaidoyer pour l'élimination de tout obstacle et de mobilisation de tout le soutien nécessaire.

Il est important de noter que, bien que la ZLECAf soit un accord commercial en termes généraux, certaines dispositions spécifiques affecteront directement l'agriculture. Les produits agricoles font partie du commerce intra-africain qui sera entre autres directement touché par la mise en œuvre de la ZLECAf à travers l'élimination ou la réduction des tarifs, droites et autres charges financières. L'Union africaine (UA) a même noté qu'un avantage potentiel important de la ZLECAf est l'augmentation de la sécurité alimentaire grâce à la réduction des obstacles au commerce des produits agricoles entre les pays africains. De toute évidence, la ZLECAf affectera probablement les modèles de production agricole et de commerce en Afrique. En effet, le commerce agricole intra-africain a tendance à bénéficier de niveaux de protection plus élevés que le commerce des autres secteurs. Dans cette optique, les dispositions spécifiques de la ZLECAf qui concerneront directement l'agriculture et l'agro-industrie en Afrique comprennent les suivantes :

- i) Élimination ou réduction des restrictions quantitatives
- ii) Règles sur les obstacles non tarifaires (ONT)
- iii) Obstacles techniques au commerce (OTC)
- iv) Mesures intégrées pour compenser les effets négatifs de la libéralisation (listes d'exclusion, mesures correctives et sauvegardes commerciales et facilitation du commerce)

En ce qui concerne les perceptions des organisations paysannes régionales (OPR), les connaissances se situent davantage aux niveaux supérieurs qu'aux niveaux inférieurs. À travers le continent, il est largement reconnu que les connaissances et la sensibilisation sur la ZLECAf sont plus accessibles par les représentants de haut niveau des paysans africains dans leurs organisations respectives, mais pas par les paysans eux-mêmes et donc la nécessité de s'assurer que la sensibilisation atteint même la base au niveau des paysans et des acteurs concernés. Selon les représentants du réseau des membres de la PAFO dans les cinq (5) régions du continent, la prise de conscience est plus au sommet et il reste beaucoup à faire pour la porter également au niveau de la base.

Dans l'ensemble, la perception générale des OPR est pessimiste avec une appréciation que la ZLECAf présente des opportunités pour tous les Africains, y compris les paysans africains. Ils sont également prompts à ajouter que pour que les paysans bénéficient pleinement des opportunités connexes, il est nécessaire d'accroître la sensibilisation et même d'aller au-delà pour faciliter une compréhension plus profonde qui permet aux paysans d'aller au-delà de leur rôle traditionnel de simplement produire pour participer à l'agro-industrie éco système et se positionner sur les chaînes d'approvisionnement / de valeur. Cela nécessite des programmes intensifs et étendus de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités.

Compte tenu de la contribution significative du secteur agricole à l'économie africaine et du rôle important joué par les paysans sur le continent, il est nécessaire de mobiliser le soutien des cadres africains pour une pleine participation à la ZLECAf en mettant en œuvre les recommandations suivantes ;

- i. Mettre en œuvre les recommandations des OPR africaines
- ii. Plaidoyer continu sur les questions politiques clés
- iii. Renforcer les organisations paysannes à travers le continent africain
- iv. Concevoir un programme de soutien spécifique
- v. Appui ciblé / spécifique à la PAFO
- vi. Relier les paysans familiaux aux marchés et aux chaînes de valeur pertinentes
- vii. Engager et coordonner les partenaires et parties prenantes concernés
- viii. Renforcer le partenariat de la PAFO et de la CUA
- ix. Utiliser la ZLECAf pour promouvoir la sécurité alimentaire et renforcer l'agro-industrie

Dans un effort pour mettre en œuvre les recommandations proposées, les cinq (5) interventions stratégiques suivantes seront envisagées pour faciliter la fourniture du soutien pertinent aux paysans africains par le biais de leurs OPs respectives pour une participation effective et pour en bénéficier dans le contexte de la ZLECAf, à savoir :

- i) Améliorer la recherche sur les questions clés pertinentes pour assurer un plaidoyer fondé sur des preuves sur les questions pertinentes affectant les paysans sur le continent africain.
- ii) Renforcement des capacités institutionnelles des OPs africaines à différents niveaux.
- iii) Renforcement du partenariat entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et la PAFO.
- iv) Construire davantage de partenariats et d'alliances avec diverses organisations à travers le continent avec des missions pertinentes.
- v) Aider les OPs africaines à s'impliquer dans le processus de la ZLECAf à travers des campagnes de sensibilisation et des programmes de renforcement des capacités.



I. INTRODUCTION ET CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 INTRODUCTION

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) offre au continent une occasion unique de libérer son potentiel socio-économique pour une croissance inclusive et un développement durable. On pense que cet accord créera un marché africain unique de plus d'un milliard de consommateurs avec un PIB combiné de 2,5 billions de dollars. Il devrait stimuler le potentiel des secteurs économiques clés sur le continent africain. En effet, la perspective de la ZLECAf a stimulé un grand potentiel commercial en Afrique qui pourrait voir le continent améliorer considérablement ses niveaux de commerce intra-commercial, augmentant ainsi le bien-être économique des Africains. Entre autres, il vise à promouvoir la transformation et la croissance agricoles en Afrique et à contribuer à la sécurité alimentaire, ainsi qu'à améliorer la compétitivité grâce au développement des chaînes de valeur agricoles régionales et à encourager les investissements critiques dans les infrastructures de production et de commercialisation. Pour les paysans, l'anticipation consiste à utiliser la ZLECAf pour promouvoir l'agriculture et les produits agricoles sur le marché africain ainsi que pour améliorer la vie des paysans africains.

En ce qui concerne l'agriculture, le commerce agricole intra-africain est particulièrement sous-exploité en raison des tarifs d'importation élevés, d'autres barrières non tarifaires (telles que les normes de santé et de sécurité), d'une faible productivité et d'un manque de connectivité rurale. Ainsi, la ZLECAf devrait, entre autres solutions, remédier à cela et encourager le commerce agricole intra-africain pour les produits alimentaires et les intrants comme matières premières dans les agro-industries. En effet, alors que le continent se lance dans la mise en œuvre de l'accord de libre-échange historique qui devrait stimuler le potentiel économique de l'Afrique, les paysans africains et les principaux acteurs du secteur agricole doivent se voir accorder la place qui leur revient dans l'arrangement.

À la lumière de ce qui précède, cette étude commandée par l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) explique comment positionner au mieux les réseaux des organisations paysannes africaines (OPs) dans le contexte de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). L'objectif de l'étude est d'évaluer le degré d'implication des paysans africains dans le processus de négociation ainsi que la volonté et la capacité de participer pleinement à la mise en œuvre de la ZLECAf au profit de tous les Africains en général et des paysans africains en particulier.

L'évaluation par l'étude se fait sur la base du réseau des membres de la PAFO représentés dans les cinq (5) régions du continent africain. L'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) est composée des cinq (5) organes paysannes régionaux (réseaux) de leurs régions respectives sur le continent africain: La Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est (EAFD) couvrant la région orientale; Plateforme Régionale des organisations paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC) couvrant la région centrale; Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPO) couvrant la région occidentale; Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACA) couvrant la région sud; et Union Maghrébine et Nord-Africaine des Agriculteurs (UMNAGRI) couvrant la région du nord.

1.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La nécessité d'avoir une étude qui articule l'implication des paysans africains par le biais de leurs organisations nationales et régionales respectives dans la ZLECAf est très importante. Il est largement admis que la ZLECAf devra être soutenue par des mesures et des politiques d'accompagnement. Pour de nombreux pays, l'amélioration des capacités de production et la promotion des investissements pour la valeur ajoutée sont des conditions préalables pour tirer parti du marché unique créé par la ZLECAf. Par exemple, des politiques complémentaires sont nécessaires dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), des obstacles techniques au commerce (OTC) et des mécanismes de facilitation des échanges, y compris le respect des exigences des organismes internationaux de normalisation (par exemple, la Commission du Codex Alimentarius) et l'introduction d'une procédure simplifiée et régime commercial harmonisé, en particulier pour les échanges agricoles transfrontaliers. En outre, certains défis doivent être relevés, notamment les pertes après récolte, la pression concurrentielle accrue, les conditions de travail défavorables et les pertes d'emplois, la progressivité des tarifs, les écarts entre les jeunes et les sexes dans l'accès et l'utilisation des intrants et services productifs, et les dommages environnementaux dus à une croissance non réglementée.

À la lumière de ce qui précède, l'objectif primordial de cette étude est d'évaluer l'implication des paysans africains jusqu'à présent et la meilleure façon de s'impliquer encore plus dans le processus de mise en œuvre de la ZLECAf. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- i) Soutenir les efforts de la PAFO pour assurer une mise en œuvre efficace en aidant les réseaux de membres respectifs de l'organisation à tirer pleinement parti des opportunités offertes par la ZLECAf.
- ii) Compléter la mise en œuvre de diverses politiques et stratégies liées à l'agriculture au niveau continental.
- iii) Faciliter l'identification de la valeur ajoutée clé et des opportunités commerciales ainsi que des contraintes qui doivent être abordées spécialement dans le domaine de l'agriculture.
- iv) Compléter les mesures, y compris les interventions politiques et les capacités requises pour que les paysans africains tirent pleinement parti des marchés régionaux et continentaux dans le contexte de la ZLECAf.
- v) Cartographie des actions, y compris celles liées aux arrangements institutionnels et aux mécanismes pour assurer une coordination complète de la mise en œuvre de la ZLECAf d'une manière qui implique la participation des paysans au niveau continental.
- vi) Identifier les lacunes de capacités à combler et recommander des actions appropriées ;
- vii) Proposer davantage de consultations, de sensibilisation, de sensibilisation et de plaidoyer pour assurer la participation participative des paysans africains.
- viii) Sur la base des résultats de l'étude, préparer un document de position commun qui sera discuté et validé par le Conseil d'administration de la PAFO à des fins de plaidoyer et de mise en œuvre des recommandations fournies.



1.3. L'APPROCHE ET LA MÉTHODOLOGIE

Le rapport d'étude est basé sur des évaluations et des examens de diverses études, stratégies et rapports pertinents sur l'agriculture et les dynamiques liées à l'agriculture sur le continent africain ainsi que sur des consultations avec les réseaux membres de la PAFO et des entretiens de suivi (basés sur des questionnaires) pour obtenir des informations claires et à jour dans les régions respectives du continent africain. Sur cette base et conformément aux termes de référence (TdR), la méthodologie suivante a été appliquée :

- i) Évaluer et réviser les études, stratégies et rapports pertinents.
- ii) Engager le secrétariat de la PAFO et assurer la liaison avec les réseaux membres de la PAFO (représentants) pour obtenir les informations supplémentaires requises (par le biais d'un questionnaire).
- iii) Consolider toutes les informations recueillies.
- iv) Rédaction et finalisation du rapport d'étude, y compris les recommandations.

1.4. APERÇU DE LA ZLECAF

L'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a été signé par 44 États membres de l'Union africaine lors du sommet historique de l'Union africaine (UA) qui s'est tenu à Kigali en mars 2018. Par la suite, le nombre de signataires est rapidement passé à 54 des 55 UA. États membres, représentant un degré remarquable de consensus à travers le continent. Depuis lors, la ratification par 24 États membres de l'UA a abouti à l'entrée en vigueur de l'Accord le 30 mai 2019 et les échanges au sein des 33 États membres de l'UA (en décembre 2020) qui avaient ratifié l'Accord ont officiellement commencé le 1er janvier 2021. La ZLECAf crée une zone de libre-échange continentale en s'appuyant sur les progrès pertinents déjà réalisés dans diverses régions d'Afrique. L'article 8 de l'accord stipule que les États membres qui appartiennent à d'autres communautés économiques régionales (CER) qui ont déjà atteint des niveaux plus élevés d'élimination des droits de douane et des barrières commerciales doivent maintenir, et si possible améliorer, le niveau plus élevé de libéralisation des échanges entre eux-mêmes. Il est également crucial que les États partenaires des quatre unions douanières d'Afrique (CEMAC, EAC, CEDEAO et SACU) parviennent ensemble à un consensus sur la ratification et la mise en œuvre **(1)**. Les négociations devaient se dérouler en deux phases. La phase 1 des négociations qui est suffisante pour opérationnaliser l'Accord couvre les points suivants : Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; le Protocole sur le commerce des marchandises ; le Protocole sur le commerce des services ; le Protocole sur les règles et procédures pour le règlement des différends ; Listes de concessions tarifaires ; Listes d'engagements spécifiques pour le commerce des services ; et Protocole sur les règles d'origine. Les négociations de la phase 2 porteront sur les questions suivantes : investissement ; propriété intellectuelle ; et la concurrence.

[1] Bureau de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour l'Est ; « La zone de libre-échange continentale africaine : étude d'impact pour le Rwanda » (2019)



Objectifs et portée de la ZLECAf : "L'objectif primordial de la ZLECAf est de créer un marché continental libéralisé pour les biens et services, facilité par la circulation des personnes en vue de mieux intégrer les économies africaines, à l'appui des programmes de développement du continent. Ses objectifs généraux et spécifiques sont présentés dans le tableau 1" :



Tableau 1 : Objectifs généraux et spécifiques de la ZLECAf

Objectifs généraux	
1	Créer un marché unique des biens et des services, facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique
2	Créer un marché libéralisé des biens et services grâce à des cycles successifs de négociations
3	Contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les États parties et les CER
4	Jeter les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur
5	Promouvoir et atteindre un développement socio-économique durable et inclusif, l'égalité des sexes et la transformation structurelle des États parties
6	Améliorer la compétitivité des économies des États parties sur le continent
7	Promouvoir le développement industriel par la diversification et le développement des chaînes de valeur régionales, le développement agricole et la sécurité alimentaire
8	Résoudre les défis de l'adhésion multiple et qui se chevauchent et accélérer le processus d'intégration régionale et continentale
Objectifs spécifiques	
1	Éliminer progressivement les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce des marchandises
2	Libéraliser progressivement le commerce des services
3	Coopérer sur les investissements, les droits de propriété intellectuelle et la politique de la concurrence
4	Coopérer sur toutes les politiques liées au commerce
5	Coopérer sur les questions douanières et la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges
6	Mettre en place un mécanisme de règlement des différends concernant leurs droits et obligations
7	Établir et maintenir un cadre institutionnel pour la mise en œuvre et l'administration de la ZLECAf

Source : Accord ZLECAf, articles 3 et 4

Les modalités de libéralisation tarifaire dans le cadre de la ZLECAf exigent que 90% des lignes tarifaires soient entièrement libéralisées sur une période de 10 ans pour les pays les moins avancés (PMA) et sur une période de 5 ans pour les non-PMA. Jusqu'à 7% des lignes tarifaires attribuées aux produits sensibles seront entièrement libéralisées sur une période de 13 ans pour les PMA et sur une période de 10 ans pour les non-PMA. Les 3% restants des lignes tarifaires ne représentant pas plus de 10% du commerce total peuvent être exclus de la libéralisation tarifaire.

Tableau 2 : Architecture et principales caractéristiques de la ZLECAf

<p>Cadre de l'accord établissant la zone de libre-échange continentale africaine</p>	<p>Protocole sur le commerce des marchandises</p>	<p>Annexe 1 : Listes de concessions tarifaires Annexe 2 : Règles d'origine Annexe 3 : Coopération douanière et assistance administrative mutuelle Annexe 4 : Facilitation des échanges Annexe 5 : Obstacles non tarifaires Annexe 6 : Obstacles techniques au commerce Annexe 7 : Mesures sanitaires et phytosanitaires Annexe 8 : Transit Annexe 9 : Remèdes commerciaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élimination des droits et restrictions quantitatives à l'importation • Les importations ne seront pas traitées moins favorablement que les produits nationaux • Élimination des barrières non tarifaires • Coopération des autorités douanières • Facilitation du commerce et transit • Remèdes commerciaux, protections pour les industries naissantes et exceptions générales • Coopération sur les normes et réglementations des produits • Assistance technique, renforcement des capacités et coopération
	<p>Protocole sur le commerce des services</p>	<p>Listes d'engagements spécifiques Exemption de NPF Annexe sur le transport aérien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence des réglementations de service • Reconnaissance mutuelle des normes, licences et certification des fournisseurs de services • Libéralisation progressive des secteurs de services. Les fournisseurs de services ne seront pas traités moins favorablement que les fournisseurs nationaux dans les secteurs libéralisés. Provision pour exceptions générales et de sécurité

Cadre de l'accord établissant la zone de libre-échange continentale africaine	Protocole sur le règlement des différends	Annexe 1 : Procédures de travail du Groupe spécial Annexe 2 : Groupes d'examen d'experts Annexe 3 : Code de conduite des arbitres et des panélistes	• Voie fondée sur des règles pour la résolution de tout différend pouvant survenir entre les États parties dans l'application de l'Accord de la ZLECAf
	Protocole sur les droits de propriété intellectuelle (DPI)		À conclure en 2021
	Protocole sur la politique de concurrence		
	Protocole sur l'investissement		
	Protocole sur le commerce électronique		

Source : ATPC

Instruments opérationnels de la ZLECAf : La phase opérationnelle de la ZLECAf sera régie par cinq instruments opérationnels détaillés dans le tableau 4 (2): Règles d'origine (RO) ; Portail de négociation tarifaire en ligne ; Mécanisme des barrières non tarifaires (ONT) ; Plateforme panafricaine de paiement et de règlement ; et l'Observatoire africain du commerce.



[2] Voir <https://au.int/en/articles/operational-phase-african-continental-free-trade-area-launched>

2. AGRICULTURE ET DYNAMIQUE AGRICOLE EN AFRIQUE

2.1. IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

L'agriculture constitue une part importante des économies de tous les pays africains et, en tant que secteur, elle contribue aux grandes priorités continentales, telles que l'éradication de la pauvreté et de la faim, la stimulation du commerce et des investissements intra-africains, l'industrialisation rapide et la diversification économique, la gestion durable des ressources et de l'environnement, création d'emplois, sécurité humaine et prospérité partagée. Il fournit des emplois à environ les deux tiers de la population active du continent et pour chaque pays représente en moyenne 30 à 60 pour cent du produit intérieur brut et environ 30 pour cent de la valeur des exportations. Il est également important de noter que l'impact socio-économique de l'agriculture sur le continent africain est si énorme parce que les revenus du secteur ont de nombreuses personnes à charge qu'ils soutiennent qui doivent également être prises en compte. Ainsi, les paysans africains derrière le secteur agricole en Afrique devaient être pris au sérieux et recevoir le soutien nécessaire de toutes les manières possibles, même dans le contexte de la ZLECAf. La ZLECAf est déjà saluée comme une réalisation continentale importante qui améliorera la vie des Africains et devrait donc garantir que les paysans du continent qui sont responsables d'un secteur important (l'agriculture) participent pleinement au processus.

En effet, l'agriculture est la clé d'une croissance économique généralisée, de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire en Afrique. Cela est dû à l'importance du secteur sur le continent, où à titre d'exemple, pour les économies d'Afrique subsaharienne (ASS), l'ampleur de la pauvreté rurale et la dépendance de 50 millions de petites exploitations aux revenus agricoles. Il est bien connu que la croissance générée par l'agriculture en ASS est plusieurs fois plus efficace pour réduire la pauvreté que la croissance du PIB dans d'autres secteurs. Dans de nombreux pays africains, l'agriculture est le secteur prédominant de l'économie, représentant en moyenne 25% du PIB de l'Afrique subsaharienne et bien au-dessus de ce niveau pour de nombreux pays **(3)**.

Étant donné que l'agriculture crée des emplois, génère des revenus, produit de la nourriture et contribue à la stabilité sociale, le secteur est essentiel au développement de l'Afrique subsaharienne. Son expansion judicieuse peut ouvrir la voie à un avenir où l'Afrique pourra se nourrir et nourrir le monde. Dans un effort pour encourager les pays à accroître la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté, promouvoir la croissance économique et créer de la richesse grâce à la croissance agricole, il est nécessaire d'envisager une place de premier plan dans le contexte de la ZLECA pour l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique.

[3] Claire Schaffnit-Chatterjee; Chaînes de valeur agricoles en Afrique subsaharienne: d'un défi de développement à une opportunité commerciale

Potentiel et possibilités agricoles de l'Afrique

Quelques réalités liées à l'agriculture en Afrique

1. Les petites exploitations agricoles représentent 80% de toutes les exploitations et la plupart des terres cultivées en ASS.
2. 63% de la population en Afrique subsaharienne (ASS) est rurale et vit en grande partie de l'agriculture
3. 50 millions de petites exploitations produisent la majorité des produits agricoles et contribuent dans certains pays à 90% de la production.
4. Plus de 75% des produits agricoles au Kenya, en Tanzanie, en Éthiopie et en Ouganda sont produits par de petits exploitants agricoles.
5. Certains pays, comme la Zambie, le Mozambique, le Kenya, le Rwanda et le Nigéria, ont un nombre relativement important d'exploitations commerciales avec quelques très grandes exploitations d'entreprises en plus d'une majorité de petites exploitations.
6. La plupart des exploitations sont très petites, en moyenne, dans la plupart de l'ASS.

La transformation agricole est possible en Afrique : important à noter ;

1. La plupart des terres arables non cultivées du monde se trouvent en Afrique subsaharienne (ASS).
2. La réalité présente de solides arguments en faveur d'investissements dans la chaîne de valeur alimentaire en Afrique subsaharienne.
3. En plus de nouvelles terres productives et d'importants écarts de rendement, l'ASS offre des marchés de consommation à croissance rapide.
4. Sur la base de ses taux actuels de productivité agricole (projections), l'ASS couvrirait 25% de ses besoins alimentaires d'ici 2030.



2.2. L'AGRICULTURE FAMILIALE AFRICAINE

Plus que sur les autres continents, l'Afrique est dominée par l'agriculture familiale, qui repose principalement sur le travail familial. L'Afrique compte 33 millions de fermes de moins de 2 hectares, représentant 80% de toutes les fermes. Si la main-d'œuvre agricole est essentiellement composée de femmes, les règles régissant la propriété et le transfert des droits fonciers sont moins favorables aux femmes qu'en Asie et en Amérique latine. Au cours des 10 dernières années, les contrats d'investissement à grande échelle en Afrique ont couvert 20 millions d'hectares, ce qui représente plus que la superficie arable de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe réunis. En effet, le potentiel naturel de l'Afrique est menacé. De nombreux systèmes agricoles ont du mal à reconstituer la fertilité des sols en raison du manque de capacité d'investissement et de sécurité foncière. Convaincus par l'idée d'agriculture industrielle, les décideurs sont parfois enclins à faciliter l'acquisition de terres par des groupes d'outre-mer, pas toujours avec la plus grande transparence. Pourtant, l'agriculture familiale est la mieux placée pour optimiser l'utilisation de la main-d'œuvre et permettre une plus grande utilisation des terres, tout en réduisant le risque d'enfreindre les règles locales régissant les ressources. De plus, il a le plus grand potentiel pour accroître la croissance à grande échelle et la création de richesse durable.



Les fermes familiales comprennent un large éventail de structures socio-économiques de taille relativement petite qui utilisent des propriétés foncières limitées pour poursuivre diverses activités de gestion des ressources agricoles, pastorales et naturelles. Contrairement à d'autres catégories de paysans, ils sont en grande partie gérés et dépendent principalement du travail des membres de la famille, utilisant leur production à la fois pour l'autoconsommation et la vente. Bien qu'il n'existe pas de définition officielle ou légale de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne, les termes « agriculture à petite échelle » ou « petite agriculture » sont couramment utilisés par les gouvernements, la société civile et les universitaires. Sur le plan conceptuel, les petites exploitations sont en effet de petites exploitations familiales qui dépendent principalement de la main-d'œuvre familiale et produisent une part importante de leur propre nourriture.

Outre leur importance dans la production alimentaire, ils jouent un rôle clé dans la protection sociale. En outre, les communautés agricoles familiales constituent une circonscription électorale essentielle, qui façonne l'organisation politique en ASS **(4)**. Par

[4] Sam Moyo ; Document de travail n ° 150 : L'agriculture familiale en Afrique subsaharienne : sa contribution à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et au développement rural (International Policy Centre for Inclusive Growth 2016 (IPC-IG))

conséquent, l'état du développement humain en Afrique subsaharienne (par exemple, la pauvreté, la sécurité alimentaire et les relations entre les sexes) reflète largement les (mauvaises) fortunes socio-économiques des exploitations familiales, même si leur importance sociopolitique ne se reflète pas dans les priorités des politiques publiques.

2.3. L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN AFRIQUE

L'agriculture commerciale en Afrique a tendance à être abordée avec divers modèles et est souvent considérée sous des angles différents. Par exemple, le colonialisme a amené l'agriculture à grande échelle en Afrique, promettant la modernisation et les emplois - mais déposant souvent les gens et exploitant les travailleurs. Aujourd'hui, après plusieurs décennies d'indépendance et avec l'intérêt croissant des investisseurs, les gouvernements africains font à nouveau la promotion de grandes plantations et domaines **(5)** (agriculture commerciale). Cependant, dans certains endroits, le nouvel intérêt des entreprises pour l'agriculture africaine a été critiqué comme un « accaparement des terres » qui défavorise les petits paysans qui sont pour la plupart pauvres et n'ont pas d'autres sources de revenus. Les petits paysans, sur des terres familiales, restent le pilier de l'agriculture africaine, produisant une grande partie de sa nourriture. Leur avenir est de plus en plus incertain avec le retour du « modèle colonial » à grande échelle. Pour faire place aux grandes exploitations agricoles, les populations locales ont perdu leurs terres et pourtant les promesses d'emplois et d'autres avantages ont tardé à se concrétiser, voire pas du tout.

Dans la plupart des pays africains, les efforts continuent à se concentrer sur la recherche d'alternatives aux grandes plantations et aux domaines qui peuvent attirer des investissements privés sans déposséder les populations locales - et de préférence également soutenir les moyens de subsistance des populations en créant des emplois et en renforçant les économies locales. Dans cette optique, deux modèles alternatifs sont communément mentionnés, à savoir ; agriculture contractuelle et paysans intermédiaires. L'agriculture contractuelle est souvent présentée comme un « modèle d'entreprise inclusif » qui relie les petits exploitants aux chaînes de valeur commerciales. Dans ces arrangements, les petits exploitants agricoles produisent des cultures commerciales sur leurs propres terres, en tant que « petits planteurs », sous contrat avec des entreprises de transformation agroalimentaire. Pour les paysans moyens, il s'agit souvent de gens d'affaires et de fonctionnaires instruits qui investissent l'argent gagné ailleurs dans des exploitations commerciales de taille moyenne qu'ils possèdent et exploitent eux-mêmes.

2.4. TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

Compte tenu du rôle important de l'agriculture dans les économies de l'Afrique subsaharienne et de sa position de premier employeur, elle est et devrait en effet être au cœur de la transformation qu'elle mérite. Selon la Banque mondiale, l'agriculture et l'agro-industrie devraient représenter ensemble une industrie de 1 billion de dollars américains en Afrique subsaharienne (ASS) d'ici 2030 (contre 313 milliards de dollars américains en 2010), et elles devraient être au sommet programme de transformation économique et de développement **(6)**. L'agro-industrie peut jouer un rôle essentiel dans le démarrage de la transformation économique grâce au développement d'industries agro-industrielles qui créent des emplois et des revenus indispensables.

[5] Article ; Les avantages et les inconvénients des modèles d'agriculture commerciale en Afrique par la conversation sur <https://theconversation.com/the-pros-and-cons-of-commercial-farming-models-in-africa-76355>

[6] Rapport de la Banque mondiale ; Cultiver l'Afrique : libérer le potentiel de l'agro-industrie

Les investissements agro-industriels réussis stimulent à leur tour la croissance agricole grâce à la création de nouveaux marchés et au développement d'un secteur dynamique d'approvisionnement en intrants. La transformation de l'agriculture en Afrique est un besoin urgent. La transformation agricole est nécessaire sur le continent africain tout au long de la chaîne de valeur agricole. Par exemple, une fois que la production agricole a atteint des niveaux élevés de fiabilité et de qualité, une valeur ajoutée peut être acquise grâce à la transformation des produits agricoles. C'est très important car le développement du vaste secteur agricole est également essentiel pour l'avenir de l'Afrique subsaharienne - en créant des emplois, en augmentant les revenus et en assurant la sécurité alimentaire. La ZLECAf a le potentiel de contribuer à la transformation agricole grâce à des interactions accrues entre les paysans africains, un marché plus large pour les intrants agricoles et les produits agricoles et des efforts unifiés pour améliorer les chaînes de valeur à travers le continent.

Principaux défis à surmonter et interventions nécessaires

Principaux défis à surmonter;

1. Politiques erratiques des marchés de la production et des intrants agricoles et du commerce.
 - Accès limité à la terre et respect des droits fonciers communautaires.
 - Mauvaise infrastructure et coûts de transport élevés.
 - Difficultés pour les petits exploitants et les petites entreprises d'accéder aux technologies, à l'information, aux compétences et au financement.
2. Manque de soutien sur mesure pour les petits paysans (qui sont majoritaires en Afrique).
3. Infrastructure rurale sous-développée rendant la connectivité compliquée.
4. Dans certains cas, les coûts liés à l'environnement peuvent être très élevés.
5. Intérêt étranger croissant (souvent incontrôlé) pour le potentiel inexploité des terres fertiles de l'Afrique (et la disponibilité de l'eau).

Les interventions nécessaires ;

1. Définir clairement et faire respecter les droits à la terre et aux ressources naturelles.
2. Examiner les investissements pour des pratiques responsables, afin de maximiser les opportunités et de minimiser les risques (économiques, sociaux et environnementaux).
3. Arrangements avec les utilisateurs actuels des terres, pour améliorer leur productivité sans transfert de terres.
4. Accroître les investissements dans l'agriculture et l'agro-industrie pour assurer une production agricole efficace et durable.
5. Investir dans des activités de R&D pour renforcer l'innovation agricole en Afrique.
6. Accroître les investissements dans l'agriculture et l'agro-industrie de la part du secteur public et du secteur privé.
7. Au niveau continental, mise en œuvre des engagements pertinents (Déclaration de Maputo, Déclaration de Malabo, PDDAA, etc.).
8. L'intégration des TIC et l'utilisation d'appareils numériques facilement portables qui peuvent fournir un accès au contenu via une connexion mobile peuvent potentiellement être un outil pour les jeunes paysans pour augmenter leur capacité.
9. Renforcement des chaînes de valeur agricoles à travers le continent dans le cadre de la facilitation de la ZLECAf.

[7] AlemayehuKondeKoira - Document de travail (Fondation MasterCard) ; L'agro-industrie en Afrique subsaharienne : voies pour développer des programmes innovants pour les jeunes et les ruraux pauvres

3. POLITIQUES CLÉS ET STRUCTURES ORGANISATIONNELLES

3.1. POLITIQUES CONTINENTALES PERTINENTES

Il existe plusieurs politiques, stratégies et cadres continentaux qui ont été élaborés pour aborder le développement de l'agriculture en Afrique. Les principaux incluent : la Déclaration de Maputo ; La Déclaration de Malabo ; Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ; L'Agenda 2063 ; et La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 (Plan d'action mondial).

La Déclaration de Maputo : La Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (la Déclaration de Maputo) vise à augmenter les allocations budgétaires nationales annuelles pour l'agriculture à au moins 10% et à assurer une croissance de la production agricole d'au moins 6% par an. Elle a été approuvée lors de la deuxième Assemblée ordinaire de l'Union africaine en juillet 2003 à Maputo par les chefs d'État et de gouvernement africains en tant que « Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique » (Assemblée / UA / Décl. 7 (II)). La Déclaration contenait plusieurs décisions importantes concernant l'agriculture, mais la plus importante d'entre elles était « l'engagement à allouer au moins 10 pour cent des ressources budgétaires nationales à la mise en œuvre de la politique de développement agricole et rural dans les cinq ans ».

La Déclaration de Malabo : La Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés (la Déclaration de Malabo) a été adoptée par les États membres de l'Union africaine (UA) en 2014. Cette déclaration fournit une orientation pour transformer le secteur agricole en Afrique pour la période 2015- 2025 dans le cadre plus large du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). C'est un document essentiel qui aide les États membres de l'UA à réaliser une croissance tirée par l'agriculture et à mettre fin à la pauvreté et à la faim. Il s'engage également à mettre fin à la faim d'ici 2025 et, pour y parvenir, ils ont décidé de réduire de moitié les niveaux actuels de pertes après récolte d'ici 2025.

Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) : Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) est un cadre agricole continental à travers lequel tous les États membres de l'Union africaine (UA) sont encouragés à stimuler une production agroalimentaire plus élevée pour assurer la sécurité alimentaire de ses populations croissantes. En outre, le PDDAA appelle les institutions africaines de recherche agricole, les associations des paysans, les gouvernements africains et le secteur privé à développer collectivement, accroître les investissements et stimuler la production et la croissance agricoles.

L'Agenda 2063 : L'initiative de l'UA communément connue sous le nom d'Agenda 2063 vise à réaliser un ensemble de sept aspirations, chacune avec son propre ensemble d'objectifs qui, s'ils sont atteints, rapprocheront l'Afrique de la réalisation de sa vision pour l'année 2063. L'aspiration 1 concerne « Une Afrique prospère basée sur croissance inclusive et développement durable » et l'objectif 5 de l'aspiration 1 concerne « L'agriculture moderne pour une proactivité et une production accrues » et l'accent est mis sur la transformation radicale de l'agriculture africaine pour permettre au continent de se nourrir et d'être un acteur majeur en tant qu'exportateur net de denrées alimentaires.

La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 (Plan d'action mondial) : Le 29 mai 2019, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont lancé la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et un plan d'action mondial pour renforcer le soutien aux paysans familiaux, en particulier ceux des pays en développement. Bien qu'il s'agisse d'un plan mondial, il est plus pertinent pour le continent africain compte tenu des problèmes qu'il met en évidence et des objectifs à atteindre.

Les politiques continentales n'ont pas encore abouti : Il est important de noter qu'en dépit des politiques et cadres pertinents en place, l'Afrique continue de faire face à des défis liés à l'insécurité alimentaire. Selon l'article « L'Afrique s'attaque-t-elle au dilemme de la sécurité alimentaire grâce aux technologies agricoles modernes ? » publié en 2020 sur le site Web de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA / NEPAD), l'Afrique est toujours confrontée à des défis de sécurité alimentaire en raison de l'augmentation de la population, de l'urbanisation et de la productivité agroalimentaire limitée **(8)**. La World Vision a rapporté qu'environ 257 millions de personnes à travers le continent, représentant environ 20% de la population africaine, sont confrontées à des menaces de faim.

D'après divers rapports, la plupart des politiques pertinentes n'ont pas été correctement mises en œuvre. La mise en œuvre inefficace de cadres politiques qui traitent des mécanismes adéquats de distribution alimentaire qui peuvent améliorer l'accessibilité alimentaire dans le cadre de la croissance démographique croissante de l'Afrique et lutter à la fois contre la pauvreté et l'inégalité restent un défi pour le continent. Par conséquent, l'accès aux sources de nourriture est limité pour de nombreux Africains, en particulier ceux situés dans des zones reculées et rurales. Il existe également une infrastructure agricole de plus en plus fragmentée qui empêche les paysans d'atteindre une productivité accrue. Heureusement, malgré ces défis, certains pays africains ont observé une croissance socio-économique rapide au cours des dernières décennies. En outre, le commerce intra-africain dans le cadre de la ZLECAf devrait accroître les incitations pour divers commerçants et producteurs, y compris tous ceux de l'agro-industrie et les paysans à travers le continent.

3.2. LE RÔLE DES ORGANISATIONS PAYSANNES AFRICAINES

Alors que tout le continent africain s'efforce de garantir que le marché unique africain créé par la ZLECAf fonctionne vraiment pour tous les Africains, diverses institutions et organisations sont à l'avant-garde pour aider « leurs mandants » à accéder aux opportunités connexes. Dans cette optique, les organisations paysannes africaines ont le mandat de soutenir les paysans africains et doivent donc être correctement positionnées pour jouer leur rôle. Bien que la plupart des paysans ne soient pas dans le commerce mais plutôt dans le secteur de la "production", leurs produits "produits agricoles" sont les produits essentiels pour le commerce agroalimentaire, ils doivent donc être soutenus pour faire partie de la "valeur / chaînes d'approvisionnement" et c'est le rôle principal des organisations paysannes (OPs) sur le continent.

Traditionnellement et en termes généraux, le rôle principal de l'Organisation des paysans en Afrique vise à promouvoir le développement de l'agriculture et à soutenir les activités des paysans en fournissant aux paysans l'assistance technique, les informations sur le marché, les services intermédiaires entre paysans et acheteurs, etc. En outre, les OP ont un rôle important à jouer en fournissant un pont de communication efficace entre le gouvernement et les paysans dans leurs zones respectives.

[8] Article ; « L'Afrique s'attaque-t-elle au dilemme de la sécurité alimentaire grâce aux technologies agricoles modernes ? » à <https://www.nepad.org/blog/africa-addressing-food-security-dilemma-through-modern-agriculture-technologies>

Ainsi, alors que le continent africain se lance dans la mise en œuvre de la ZLECAf, les OP africaines devraient s'appuyer sur leurs rôles traditionnels et leur mandat de soutenir les paysans africains pour s'assurer que toutes les opportunités connexes sont exploitées et que les risques sont atténués. Cela nécessitera des campagnes de sensibilisation pour augmenter le niveau de sensibilisation, de formation (renforcement des capacités) pour assurer au moins un certain niveau de compréhension approprié, un plaidoyer pour l'élimination de tout obstacle et la mobilisation de tout le soutien nécessaire.

En effet, l'Organisation paysanne africaine (OP) a joué et continue de jouer un rôle déterminant dans le développement du secteur agricole et le bien-être des paysans sur le continent africain. Au cours des deux dernières décennies, il y a eu un développement sans précédent des organisations des paysans et de producteurs ruraux (OP) dans toute l'Afrique **(9)**. En effet, les OP sont de plus en plus reconnues comme les représentants de la communauté agricole aux niveaux national, régional et continental. De diverses manières et à différents niveaux, les OP en Afrique continuent de jouer un rôle inestimable dans l'élaboration des politiques pour l'agriculture et le développement durable, en fournissant des services aux petits exploitants, en créant des emplois et en favorisant l'intégration sociale, en réduisant la pauvreté et en renforçant la sécurité alimentaire. Cela se fait principalement à travers des programmes de formation et de renforcement des capacités, des programmes de plaidoyer, de sensibilisation et de sensibilisation, des programmes de conseil et d'autonomisation des entreprises ainsi que des services de vulgarisation, entre autres.

Aujourd'hui, il existe des dizaines de milliers d'OP de base sur le continent africain. En fonction de leurs mandats et de leur objectif principal, la plupart d'entre eux jouent un double rôle : en tant que groupements de producteurs ou coopératives, ils fournissent des services à leurs membres et ils représentent les intérêts de leurs membres auprès d'autres parties prenantes, notamment les décideurs agricoles, les partenaires commerciaux et les projets de développement. En ce qui concerne leurs formations structurelles, beaucoup sont constituées à partir de la base, puis pour créer des syndicats locaux et des fédérations qui sont ensuite jointes à des organisations faïtières nationales. Les organisations nationales ont également établi cinq réseaux régionaux en Afrique : la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est (EAFF) ; Plateforme Sous-Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC) ; Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) ; Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU) ; et l'Union Maghrébine des Agriculteurs (UMAGRI). Dans un effort pour renforcer leur influence à travers l'Afrique tout en opérant dans leurs régions respectives, les cinq réseaux régionaux se sont réunis et ont formé l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) pour servir d'organisation continentale des paysans qui fait avancer leurs intérêts au niveau continental. Sur cette base, la PAFO a une énorme tâche à accomplir en ce qui concerne le soutien aux paysans africains pour qu'ils participent pleinement et bénéficient de la ZLECAf. À cet égard, la PAFO travaillera en étroite collaboration avec les réseaux de ses membres en soutenant également leurs membres « les organisations nationales paysannes » qui soutiendront également leurs membres « les paysans et les coopératives » dans leurs domaines respectifs.

[9] Programme d'appui aux organisations paysannes en Afrique (PAOPA) - Phase principale (2013-2017) : Un partenariat pour renforcer les capacités des organisations paysannes africaines au profit des producteurs africains

3.3. IMPACT ATTENDU DE LA ZLECAF SUR LE SECTEUR AGRICOLE AFRICAIN

Dès le départ, les diverses parties prenantes à travers le continent s'attendent fortement à ce que la ZLECAF augmente le commerce intra-africain des produits agricoles. Selon la Banque mondiale, l'agriculture et l'agro-industrie devraient représenter ensemble une industrie de 1 billion de dollars américains en Afrique subsaharienne (ASS) d'ici 2030 (contre 313 milliards de dollars américains en 2010), et elles devraient être au sommet programme de transformation économique et de développement **(10)**. L'agro-industrie peut jouer un rôle essentiel dans le démarrage de la transformation économique grâce au développement d'industries agro-industrielles qui créent des emplois et des revenus indispensables. Les investissements agro-industriels réussis stimulent à leur tour la croissance agricole grâce à la création de nouveaux marchés et au développement d'un secteur dynamique d'approvisionnement en intrants. L'agro-industrie est déjà importante pour de nombreux pays africains et la suppression des tarifs et autres barrières dans le cadre de la ZLECAF augmentera encore le potentiel.

Les exportations agricoles africaines sont principalement destinées à l'Europe et aux Amériques. La mise en œuvre réussie de la ZLECAF devrait changer ce scénario de manière à encourager davantage de pays africains à importer des produits agricoles de l'intérieur du continent. Actuellement, les principaux importateurs de produits agroalimentaires africains sont l'Afrique du Sud, la Libye, la République démocratique du Congo, le Zimbabwe, le Botswana, la Namibie, le Mozambique, l'Angola, le Lesotho et Maurice. Au fil du temps, il a souligné que les droits de douane n'étaient qu'un obstacle au commerce. Si, pour la plupart des produits industriels, les tarifs frontaliers mondiaux ont été considérablement réduits, ils restent obstinément élevés pour les produits agricoles. C'est le cas de l'Afrique et, de manière cruciale, le commerce et, par conséquent, des gains de bien-être importants pourraient découler de leur élimination à travers le continent pour les droits d'importation des autres exportations africaines **(11)**. La plupart des analystes et observateurs ont également souligné les effets positifs potentiels de la ZLECAF sur la sécurité alimentaire, faisant valoir que la zone commerciale pourrait faciliter l'accès à un plus grand nombre de produits alimentaires moins chers et de meilleure qualité **(12)**. Cependant, ils ont également souligné la nécessité de garantir que la production alimentaire nationale satisfait d'abord le marché intérieur avant que les pays ne se lancent dans l'exportation. Cela vise à éviter la pénurie alimentaire là où, par exemple, au Sénégal, un pays riche en ressources halieutiques, mais où le commerce international a conduit à une pénurie de poisson sur le marché intérieur. Un autre problème est lié à l'offre et à la demande du marché, car il est lié au fait que la plupart des pays africains connaissent des déficits agricoles depuis plusieurs décennies, tandis que l'augmentation du commerce suppose des excédents qui peuvent ensuite être échangés.

En outre, en plus d'augmenter l'agro-industrie en Afrique, la ZLECAF devrait stimuler les chaînes de valeur agricoles (CV). Cela nécessitera bien sûr une infrastructure appropriée et des informations appropriées. Les infrastructures sont l'un des principaux freins au développement du commerce, que ce soit au niveau régional, continental ou international. Par exemple, l'infrastructure routière, l'approvisionnement en énergie et en eau sont des contraintes courantes pour les producteurs et les transformateurs : s'attaquer à ces problèmes aux niveaux national, régional et continental contribuera progressivement à ajouter de la valeur aux chaînes de valeur agricoles **(13)**. En outre, l'information est le pouvoir. Presque tous les acteurs des CV agricoles en Afrique n'ont pas un accès adéquat à l'information, c'est-à-dire les paysans, avec les prix ou les informations météorologiques ; les transformateurs, avec les informations d'exportation ; les associations professionnelles ; ou les décideurs. Le développement ou le renforcement et la généralisation des systèmes d'information devraient être une priorité. Certains systèmes d'information sur les marchés existent, mais devraient bénéficier d'une attention et de ressources adéquates (financement, personnel, etc.). Les systèmes alternatifs (par téléphone portable, radio, etc.) devraient être développés. La prise en compte de ces questions au niveau régional ou continental pourrait permettre des économies d'échelle et une cohérence accrue.

[10] Rapport de la Banque mondiale : Cultiver l'Afrique : libérer le potentiel de l'agro-industrie

[11] Ron Sandrey, Willemien Viljoen, Thandeka Ntshangase et coll. « L'agriculture et la zone de libre-échange continentale africaine » sur <https://www.tralac.org/publications/article/13449-agriculture-and-the-african-continental-free-trade-area.html>

3.4 LES DISPOSITIONS DE LA ZLECAF SUSCEPTIBLES D'AFFECTER L'AGRICULTURE

Les produits agricoles font partie du commerce intra-africain qui sera, entre autres, directement affecté par la mise en œuvre de la ZLECAF à travers l'élimination ou la réduction des tarifs, droites et autres charges financières. L'Union africaine (UA) a noté qu'un avantage potentiel important de la ZLECAF est une sécurité alimentaire accrue grâce à la réduction des obstacles au commerce des produits agricoles entre les pays africains. De toute évidence, la ZLECAF affectera probablement les modèles de production agricole et de commerce en Afrique. Le commerce agricole intra-africain a tendance à bénéficier de niveaux de protection plus élevés que le commerce des autres secteurs. Dans le même temps, les pays africains ont tendance à appliquer des droits de douane ou des impositions moins élevés aux importations en provenance d'autres pays africains qu'aux importations en provenance d'autres parties du monde (12,4 pour cent contre 19,8 pour cent respectivement).

Les dispositions spécifiques de la ZLECAF qui affecteront directement les produits agricoles et l'agro-industrie en Afrique sont les suivantes :

- **Concessions tarifaires :** Conformément à l'Accord établissant la ZLECAF, chaque État partie appliquera des tarifs préférentiels aux importations en provenance d'autres États parties conformément à sa liste de concessions tarifaires figurant à l'annexe 1 du Protocole sur le commerce des marchandises et conformément aux modalités tarifaires adoptées. C'est sur cette base que les droits de douane pertinents sont supprimés (supprimés). À cet égard, les produits agricoles bénéficieront du traitement spécial prévu par l'Accord conformément à leur classement dans la Liste de concessions tarifaires.
- **Élimination ou réduction des restrictions quantitatives :** L'Accord de la ZLECAF oblige les États parties à ne pas imposer de restrictions quantitatives aux importations en provenance ou aux exportations vers d'autres États. Cela s'applique à la plupart des produits clés commercialisés en Afrique, y compris les produits agricoles, et contribuera ainsi à accroître l'agro-industrie. C'est important parce que des restrictions quantitatives, le plus souvent des contingents d'importation et des interdictions d'exportation, sont appliquées pour contrôler la quantité d'un produit vendu sur les marchés intérieurs. La ZLECAF s'attaquera aux incohérences connexes en permettant à davantage de produits agricoles de circuler davantage entre les pays membres. Cela aura en outre un impact sur les paysans grâce à une augmentation des ventes de produits agricoles sur le marché continental plus large ainsi qu'à une amélioration des prix pouvant bénéficier directement aux paysans.
- **Les règles d'origine :** Les règles d'origine (RdO) de la ZLECAF sont contenues dans l'annexe 2 du Protocole sur le commerce des marchandises. Les règles d'origine sont utilisées pour déterminer l'éligibilité d'un produit à des tarifs préférentiels dans le cadre d'un accord de libre-échange et ont des implications majeures sur l'étendue du commerce dans le cadre de l'accord et la croissance des chaînes de valeur régionales. Les règles d'origine sont utilisées pour définir où un produit a été fabriqué, et donc s'il est éligible ou non à des tarifs préférentiels dans le cadre d'un accord de libre-échange. Pour être considérés comme originaires, les produits peuvent être soit entièrement obtenus, soit substantiellement transformés dans un pays membre. Les produits entièrement obtenus - généralement des produits primaires - sont ceux qui ont été entièrement cultivés, récoltés ou extraits du territoire d'un pays membre, ou qui ont été fabriqués exclusivement à partir de ces produits. Dans cette optique, tous les produits / produits agricoles bruts sont éligibles ainsi que la plupart des agro-produits qui ont subi une simple transformation dans les pays membres respectifs.

[12] Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2020 : « L'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine et le développement agricole : défis et perspectives »

[13] Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, New York et Genève, 2016) ; ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTAL AFRICAINE : Développer et renforcer les chaînes de valeur régionales des produits agricoles et des produits alimentaires transformés

- **Règles sur les barrières non tarifaires (BNT) :** Les barrières non tarifaires (BNT), qui comprennent un large éventail de mesures telles que les mesures discriminatoires, les marchés publics et les procédures douanières inutiles, sont un obstacle important au commerce intra-africain. L'accord de la ZLECAf comprend un engagement des États membres à supprimer les obstacles non tarifaires existants et à s'abstenir d'imposer de nouveaux obstacles non tarifaires. Cela facilitera et encouragera une augmentation des mouvements de produits agricoles sur le marché continental africain qui aura à son tour un impact direct sur les paysans qui sont les vrais producteurs.
- **Obstacles techniques au commerce (OTC) :** L'accord ZLECAf comprend également un chapitre sur les obstacles techniques au commerce (OTC) et sanitaires et phytosanitaires (SPS), qui devraient obliger les États membres à coopérer à l'harmonisation et à la mise en œuvre des mesures OTC et SPS et des normes connexes. Cela aura un impact très direct sur les produits agricoles, en particulier les produits agro-industriels en ce qui concerne le respect des normes requises sur le marché continental.

La ZLECAf comprend également des mesures visant à compenser les effets négatifs de la libéralisation. Ceux-ci incluent :

- **Listes d'exclusion :** La ZLECAf comprend des listes de produits qui peuvent être exclus de la libéralisation. Ceux-ci auront diverses fonctions, par exemple la protection des populations en situation d'insécurité alimentaire et des petites industries, ou la réduction du choc fiscal pour les pays africains fortement tributaires des recettes tarifaires du commerce intra-africain.
- **Remèdes et sauvegardes commerciaux :** Les mesures correctives commerciales sont des outils qui permettent aux gouvernements de prendre des mesures correctives contre les importations qui causent un dommage important à un secteur spécifique dans un pays. Elles peuvent être globalement divisées en mesures antidumping (mesures compensatoires) et sauvegardes. Le but des mesures correctives et des sauvegardes commerciales est double : i) Il est de contrer toute conduite commerciale qui conduit à des pratiques commerciales abusives ; et ii) Il s'agit de fournir une protection temporaire aux industries naissantes qui remplissent les conditions requises par les paramètres juridiques fixés chaque fois que cela est nécessaire. Dans cette optique, ces dispositions sont pertinentes pour l'agro-industrie, en particulier en ce qui concerne l'agro-industrie.
- **Facilitation du commerce :** Il est prévu que la ZLECAf mettra l'accent sur la facilitation des échanges et la coopération douanière. La facilitation des échanges vise à harmoniser et simplifier la documentation et les procédures commerciales afin d'accélérer le mouvement des marchandises à travers les frontières. Cela contribuera à réduire les coûts de transaction et à trouver des solutions africaines communes aux problèmes commerciaux. Pour les produits agricoles, cela est très important en termes de simplification du commerce transfrontalier et de facilitation des acteurs de l'agro-industrie grâce à des mécanismes pertinents tels que les régimes commerciaux simplifiés (RCS). Les RCS sont très importants pour améliorer le commerce transfrontalier, même pour les commerçants informels qui sont principalement des femmes et des jeunes.

3.5. PERCEPTIONS DES ORGANISATIONS PAYSANNES RÉGIONALES (OPR)

À travers le continent, il est largement reconnu que les connaissances et la sensibilisation sur la ZLECAf sont plus accessibles par les représentants de haut niveau des paysans africains dans leurs organisations respectives, mais pas par les paysans eux-mêmes et donc la nécessité de s'assurer que la sensibilisation atteint même la base au niveau des paysans et des acteurs concernés. Selon les représentants du réseau des membres de la PAFO représentés dans les cinq (5) régions du continent, à savoir la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est (EAFF); le Plateforme Régionale des organisations paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC); le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA); la Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU); et l'Union Maghrébine et Nord-Africaine des Agriculteurs (UMNAGRI), la prise de conscience est plus au sommet et il reste encore beaucoup à faire pour la porter également au niveau de la base. Tout en contribuant à ce rapport d'étude, les représentants des OPR à travers le continent ont souligné la réalité actuelle en matière de sensibilisation, les défis limitant l'implication et ont proposé les interventions nécessaires à prendre en considération.

En un mot, la perception générale des OPR est pessimiste avec une appréciation selon laquelle la ZLECAf présente des opportunités pour tous les Africains, y compris les paysans africains. Ils sont également prompts à ajouter que pour que les paysans bénéficient pleinement des opportunités connexes, il est nécessaire d'accroître la sensibilisation et même d'aller au-delà pour faciliter une compréhension plus profonde qui permet aux paysans d'aller au-delà de leur rôle traditionnel de simplement produire pour participer à l'agro-industrie éco système et se positionner sur les chaînes d'approvisionnement / de valeur. Cela exigerait des programmes intensifs et étendus de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités.

Ce qui suit est un résumé de la perception des OPR sur la ZLECAf ;

Sensibilisation et implication des paysans africains dans le processus de la ZLECAf

No	Problème principal	Réalité actuelle / perception des OPR africaines
1.	Niveau de connaissance de la	<p>Les OPR sont au courant de la ZLECAf et des processus connexes à un taux de 80 à 90% au niveau institutionnel (personnel du Secrétariat et membres du conseil).</p> <p>Les organisations paysannes nationales (OPN) qui sont les membres effectifs des OPR sont informées à un taux de 50 à 75% au niveau institutionnel.</p> <p>Les paysans individuels ne sont pas du tout au courant.</p> <p>Remarque : la sensibilisation est différente de la connaissance (pour avoir accès aux opportunités, des connaissances sont nécessaires).</p>
2.	Participation aux négociations de la ZLECAf (participation ou soumission de positions et d'articles)	Non (aucune implication sous quelque forme que ce soit).

No	Problème principal	Réalité actuelle / perception des OPR africaines
3.	Défis / raisons limitant la participation aux négociations	<p>Les défis / raisons sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les négociations relèvent du mandat des États parties • Temps limité • Manque de capacités et de ressources (ressources humaines et financières) • Intérêt limité (la plupart des paysans ne sont pas des commerçants - juste des producteurs) • Problèmes structurels qui permettent aux intermédiaires de faire plus de profits dans l'agro-industrie que les paysans • Manque de motivation et pessimisme (dispositions similaires qui n'ont pas fonctionné efficacement) • Autres questions concurrentes (négociations de l'OMC, changement climatique, etc.)
4.	Sources d'information sur la ZLECAf pour les OPR africaines	<p>Les sources courantes comprennent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médias (médias grand public, médias sociaux, etc.) • Ateliers • Publications / communiqués d'organisations régionales
5.	Participation à des événements connexes (réunions, consultations, ateliers sur la ZLECAf)	Très minime
6.	Meilleurs moyens de faciliter la participation des OP africaines au processus de la ZLECAf	<p>Les éléments suivants devraient être pris en compte pour faciliter la participation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'équité, la justice et la transparence dans la distribution • Assurer un commerce qui profite aux producteurs « paysans » • Organisation d'ateliers de sensibilisation • Organiser des sessions de formation pour le renforcement des capacités • Organiser les paysans pour aller au-delà de la simple production en s'impliquant dans les chaînes de valeur, les coopératives locales, les régimes d'assurance, etc. • Réalisation d'études d'évaluation sur les opportunités et les risques qui nécessitent une atténuation pour les paysans africains • Travailler avec les communautés économiques régionales (CER) pertinentes en s'appuyant sur les relations et les connexions existantes dans certaines régions

No	Problème principal	Réalité actuelle / perception des OPR africaines
		<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les ressources financières nécessaires • Mobiliser l'assistance technique requise (dans les domaines de l'analyse des politiques, du plaidoyer, de la communication, etc.)
7.	Formation spéciale et renforcement des capacités	Les négociations commerciales et l'analyse des politiques connexes pour un plaidoyer efficace ont tendance à être techniques et le renforcement des capacités requis très coûteux. Dans ce cas, les OSN et leurs membres devaient être soutenus dans les programmes de renforcement des capacités par les OPR, la PAFO et d'autres partenaires concernés.

4. RECOMMANDATIONS CLÉS POUR LA CONSIDERATION

Compte tenu de la contribution significative du secteur agricole à l'économie africaine et du rôle important joué par les paysans sur le continent, il est nécessaire de mobiliser un soutien pour les cadres africains pour une pleine participation à la ZLECAf. Dans cette optique, les recommandations suivantes méritent d'être dûment prises en considération et suivies de mise en œuvre :

1. Mettre en œuvre les recommandations des OPR africaines : Sur la base des perceptions des organisations paysannes régionales(OPR) africaines quant à leur implication dans le processus de la ZLECAf, les réalités ont été partagées en termes de défis connexes et des recommandations appropriées ont été formulées pour la mise en œuvre. Certaines des principales recommandations comprennent des campagnes de sensibilisation renforcées, une formation spéciale et des programmes de renforcement des capacités ciblés pour les paysans africains et leurs organisations respectives afin qu'ils disposent d'informations et de connaissances suffisantes leur permettant de participer pleinement au processus de la ZLECAf et de profiter des opportunités connexes. Dans cette optique, ces recommandations devraient être mises en œuvre à tous les niveaux à travers le continent. Les OPR sont sur le terrain avec une perspective claire sur les défis et les besoins des paysans individuels qu'ils représentent et leurs recommandations sont donc basées sur la compréhension et le contexte pertinent. Le suivi de la mise en œuvre de leur recommandation est donc une considération logique.

2. Plaidoyer continu sur les questions politiques clés : Actuellement, il existe un certain nombre de bonnes politiques au niveau continental avec des objectifs clairs pour promouvoir l'agriculture et soutenir les paysans africains. Ces politiques continentales comprennent, parmi les principales, les suivantes : La Déclaration de Maputo ; La Déclaration de Malabo ; Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ; L'Agenda 2063 ; et La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028 (Plan d'action mondial). Cependant, bien que ces politiques aient été adoptées et que leur potentiel soit très apprécié, la mise en œuvre a été lente ou manquée. En réponse à cette réalité, les acteurs concernés sur le continent, en particulier les OP, ont plaidé pour la mise en œuvre de ces politiques et il est nécessaire de poursuivre ces efforts de plaidoyer.

3. Renforcer les organisations paysannes à travers le continent africain : Du niveau de la base, au niveau national, au niveau régional au niveau continental, les organisations paysannes jouent un rôle essentiel en fournissant le soutien nécessaire et les services pertinents qui sont essentiels pour aider les paysans individuels et pour stimuler globalement la production agricole sur le continent africain. Malheureusement, à tous les niveaux du continent, le travail pertinent est effectué avec des ressources financières insuffisantes et des capacités techniques limitées. Les efforts pour renforcer les OP africaines devraient inclure la mobilisation de ressources financières et la fourniture d'une assistance technique qui garantira un soutien durable aux paysans grâce à un plaidoyer basé sur des preuves, le développement des compétences, la fourniture d'informations sur le marché et la création de partenariats significatifs. Ceci est très important car les OP africaines à tous les niveaux (continental, régional et national) ont besoin de la capacité des entreprises pour pouvoir soutenir et représenter efficacement les paysans africains individuels.

4. Concevoir un programme de soutien spécifique : Les efforts pour soutenir et renforcer les OP africaines ne peuvent pas être discutés et discutés dans le vide, mais nécessitent plutôt un programme bien conçu qui articule la meilleure approche pour fournir le soutien à travers la PAFO au niveau continental et le diriger respectivement vers les niveaux régional et national. Sur cette base, un programme ciblé et ciblé devrait être conçu et adopté pour sa mise en œuvre. L'objectif du programme doit être d'accroître le potentiel de l'agriculture en Afrique, de renforcer les organisations paysannes sur le continent et d'améliorer les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des petits exploitants agricoles et des producteurs ruraux en Afrique.

No	Composante du programme (domaine d'intérêt)	Activités clés
1.	Renforcement institutionnel et organisationnel	1)Élaboration de textes constitutionnels et de manuels de procédure 2)Développement de systèmes ou d'outils de gestion 3)Conception du matériel de formation (outils et kits) 4)Formation des dirigeants, du personnel et des membres des organisations paysannes
2.	Engagement politique et plaidoyer	1) Réalisation d'études politiques 2) Mener des consultations politiques entre les organisations paysannes à différents niveaux 3) Faciliter les événements de lobbying / plaidoyer organisés pour faire progresser l'organisation paysannes 4) Élaboration de notes d'information sur les positions politiques 5) Faciliter la participation aux événements pertinents (aux niveaux national, régional et continental)
3.	Fourniture de services économiques	1) Aide à la rédaction / élaboration de propositions de projets et de plans d'affaires 2) Formation des paysans 3) Mener des visites d'apprentissage nationales et régionales 4) Soutenir la mise en œuvre de projets viables

No	Composante du programme (domaine d'intérêt)	Activités clés
4.	Coordination entre les parties prenantes	1) Renforcer les canaux et outils de communication 2) Organisation de divers événements (réunions et ateliers)
5.	Recherche et formation	1) Mener des recherches régulières sur la meilleure façon de soutenir les paysans 2) Former les membres des OP avec les compétences nécessaires

5. Soutien ciblé / spécifique à la PAFO : L'Organisation panafricaine des agriculteurs a un mandat énorme pour représenter et soutenir les paysans africains par le biais des réseaux régionaux de membres respectifs. Pour que la PAFO s'acquitte durablement de son mandat, un soutien ciblé (spécifique) est nécessaire. En effet, un soutien financier et technique spécifique est nécessaire pour renforcer la PAFO sur le plan institutionnel afin de lui permettre de participer activement au dialogue politique aux niveaux panafricain et international et d'atteindre les organisations régionales paysannes et de les aider à leur tour à aider les organisations paysannes nationales.

6. Relier les paysans familiaux aux marchés et aux chaînes de valeur pertinentes : Selon la FAO, les exploitations familiales nourrissent et emploient les deux tiers de la population africaine et exploitent 62 pour cent des terres. Les paysans familiaux se trouvent dans tout l'éventail des producteurs alimentaires en Afrique - du bétail à la production agricole et des aliments de base aux producteurs de cultures commerciales, et ils produisent à la fois pour les marchés de subsistance et locaux. Parmi les défis auxquels sont confrontés les paysans familiaux, il y a la question des « intermédiaires / distributeurs » qui se tiennent entre eux et le marché. Pour relever ce défi, il est nécessaire de relier les paysans familiaux aux marchés et de les intégrer dans les chaînes de valeur pertinentes de manière transparente pour au moins obtenir des prix équitables pour leurs produits, même dans le cadre du régime commercial de la ZLECAf.

7. Engager et coordonner les partenaires et parties prenantes concernés : Il existe un certain nombre d'organisations ayant des intérêts dans l'agriculture ou désireuses de travailler avec des paysans en Afrique. Il est nécessaire d'identifier ces organisations et de les impliquer en tant que partenaires ou parties prenantes. Ceux-ci devraient inclure les organisations publiques et privées, en particulier celles qui ont traditionnellement travaillé avec les paysans tout en explorant ceux qui ont des intérêts potentiels.

8. Renforcer le partenariat PAFO-AUC : Compte tenu du mandat de la PAFO en tant qu'organisation paysannes panafricains continentaux, il est nécessaire d'améliorer et de renforcer la relation / partenariat actuel entre la PAFO et la Commission de l'Union africaine (CUA). Cela devrait être fait par le biais d'un protocole d'accord pertinent et par la nomination de points focaux dans l'organisation respective. Un partenariat renforcé entre la PAFO et la CUA (par le biais du Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable) faciliterait les efforts pertinents visant à soutenir les paysans et leur organisation en Afrique, plus particulièrement dans le contexte de la ZLECAf.

9. Utilisation de la ZLECAf pour promouvoir la sécurité alimentaire et renforcer l'agro-industrie : La mise en œuvre de la ZLECAf en ce qui concerne le secteur agricole doit se faire en vue de promouvoir la sécurité alimentaire tout en renforçant l'agro-industrie. Pour que cela se produise, les éléments suivants doivent être pris en compte ;

S'assurer que la ZLECAf favorise la sécurité alimentaire et améliore le développement agricole / l'agro-industrie		
No	Problème clé	Objectif principal
1.	Commerce transfrontalier de produits agricoles	Encourager le commerce transfrontalier informel de produits agricoles joue un rôle crucial dans la contribution à la sécurité alimentaire
2.	Accès au marché pour les MPME dans l'agro-industrie	Soutenir les MPME par le biais de régimes commerciaux simplifiés (RCS) et de solutions informatiques numériques testées qui répondent à certains défis connexes.
3.	Résoudre les problèmes liés aux Sanitaires et phytosanitaires / OTC	Les mesures sanitaires et phytosanitaires / OTC ont un rôle légitime à jouer pour garantir la sécurité sanitaire des aliments
4.	Éviter la dépendance des importations alimentaires de l'Afrique	Garder les canaux commerciaux ouverts et minimiser les impacts sur les chaînes d'approvisionnement alimentaire sur le continent africain

5. INTERVENTIONS STRATÉGIQUES POUR IMPLIQUER LES OPS DANS LA ZLECAF

Compte tenu de l'importance du secteur agricole en Afrique et du rôle important joué par les paysans sur le continent ainsi que par les organisations paysannes (OP) à travers le continent, il est nécessaire de prendre en considération certaines interventions stratégiques pour aller au-delà du statu quo dans la valorisation du potentiel des paysans africains et plus particulièrement dans le cadre de la ZLECAf. Le principal objectif des interventions proposées ici est de parvenir à une implication et une contribution durable et inclusive des paysans africains et de leurs organisations respectives à travers l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO). Cela représentera à son tour le potentiel du secteur agricole à contribuer à la sécurité alimentaire, à l'agro-industrie, à l'augmentation des investissements connexes, à l'amélioration de la production, à la création d'emplois et de revenus décents, à la réduction de la pauvreté et à des niveaux de vie élevés pour les Africains.

Les objectifs spécifiques des interventions stratégiques sont les suivants :

1. Renforcer les réseaux des organisations paysannes africaines aux niveaux national, régional et continental pour une collaboration renforcée dans un plaidoyer efficace et un soutien mutuel afin de participer efficacement au processus de la ZLECAf.
2. Accroître le soutien fourni aux organisations paysannes africaines, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités dont elles ont tant besoin.
3. Renforcer les partenariats stratégiques entre la PAFO et les partenaires concernés qui souhaitent aider les paysans africains à bénéficier de la ZLECAf.

Remarque : La matrice ci-dessous est un ensemble d'actions et de résultats attendus, chaque action ayant une partie responsable pour suivre la mise en œuvre. La matrice prend en compte l'importance de l'agriculture sur le continent africain et s'appuie également sur un certain nombre d'aspirations pertinentes existantes qui ont été approuvées au niveau du continent, telles que ; la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), la Déclaration de Malabo sur une croissance agricole accélérée, entre autres.

Les interventions stratégiques

Il y a cinq (5) interventions stratégiques. Les cinq interventions stratégiques ont été identifiées pour faciliter la fourniture du soutien pertinent aux paysans africains à travers leurs OP respectives pour une participation effective et pour en bénéficier dans le contexte de la ZLECAf, à savoir :

- **Interventions stratégique 1 :** Améliorer la recherche sur les questions clés pertinentes pour assurer un plaidoyer basé sur des preuves sur les questions pertinentes affectant les paysans sur le continent africain.
- **Interventions stratégique 2 :** Renforcement des capacités institutionnelles des OP africaines à différents niveaux.
- **Interventions stratégique 3 :** Renforcement du partenariat entre la Commission de l'Union africaine (CUA) et la PAFO.
- **Interventions stratégique 4 :** Construire plus de partenariats et d'alliances avec diverses organisations à travers le continent avec des missions pertinentes.
- **Interventions stratégique 5 :** Aider les OP africaines à s'impliquer dans le processus de la ZLECAf à travers des campagnes de sensibilisation et des programmes de renforcement des capacités.

MATRICE SUR LES INTERVENTIONS ET ACTIVITÉS STRATÉGIQUES PROPOSÉES

INTERVENTION STRATÉGIQUE 1 : AMÉLIORER LA RECHERCHE SUR LES QUESTIONS CLÉS PERTINENTES POUR ASSURER UN PLAIDOYER FONDÉ SUR DES ÉVIDENCES SUR LES QUESTIONS PERTINENTES AFFECTANT L'AGRICULTURE SUR LE CONTINENT AFRICAIN			
No	Intervention proposée	Résultats attendus / mesures stratégiques	Partie responsable
1.	Mener / mener des recherches sur des données probantes sur les sujets suivants ; - Principaux produits agricoles produits sur le continent africain	Produire et publier des études d'analyse, des documents de recherche et des articles sur l'agriculture et les problèmes liés à l'agriculture sur le continent africain	PAFO Organisations régionales paysannes (OPR)

No	Intervention proposée	Résultats attendus / mesures stratégiques	Partie responsable
	<ul style="list-style-type: none"> - Chaînes de valeur agricoles en Afrique - Obstacles au commerce des produits agricoles africains sur le continent - Identifier et relever les défis auxquels sont confrontés les paysans africains - Renforcement des OP africaines 	<p>Partage d'informations pertinentes avec diverses parties prenantes et partenaires</p> <p>Utiliser les résultats à des fins de plaidoyer</p> <p>Construire une base de données et une banque d'informations qui peuvent aider de diverses manières, y compris la formulation de politiques appropriées</p>	Organisations paysannes nationales (OPR)
2.	Établir des partenariats avec des centres et institutions de recherche en Afrique	Recherche de qualité améliorée	PAFO
3.	Renforcer les relations avec les institutions nationales, régionales et continentales compétentes	Plaidoyer amélioré	PAFO

INTERVENTION STRATÉGIQUE 2 : RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DES OP AFRICAINES À DIFFÉRENTS NIVEAUX

No	Intervention proposée	Résultats attendus / mesures stratégiques	Partie responsable
1.	Renforcement des capacités des OPN	<p>Soutenir les secrétariats respectifs (former le personnel, instituer des statuts constitutionnels, fournir du matériel de bureau et des installations de base, etc.)</p> <p>Formation des membres des OPN respectifs</p> <p>Tenir des réunions régulières pour maintenir la force des réseaux locaux</p>	OPN

INTERVENTION STRATÉGIQUE 2 : RENFORCER LES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DES OP AFRICAINES À DIFFÉRENTS NIVEAUX

No	Intervention proposée	Résultats attendus / mesures stratégiques	Partie responsable
2.	Renforcer les capacités des OPR	<p>Soutenir les secrétariats respectifs (former le personnel et mobiliser l'assistance technique à court et long terme dans les domaines de la recherche, de l'analyse économique, de la communication, etc.)</p> <p>Tenir des réunions régulières avec les membres respectifs pour maintenir la force des réseaux parmi les OPN</p>	OPR
3.	Renforcer les capacités de la PAFO	<p>Appui au secrétariat de la PAFO (formation régulière du personnel, services de conseil réguliers, accès à un pool de services de conseil, etc.)</p> <p>Tenir des réunions régulières avec les membres respectifs du réseau (OPR)</p>	La PAFO

INTERVENTION STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LE PARTENARIAT ENTRE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (CUA) ET LA PAFO

No	Intervention proposée	Résultats attendus / mesures stratégiques	Partie responsable
1.	Avoir mis en place un protocole d'accord de partenariat signé entre la PAFO et la CUA pour soutenir les paysans en Afrique	Impliquer la CUA sur le protocole d'accord	La PAFO
2.	Nommer des points focaux à la PAFO et à la CUA au sein du Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de	<p>Nommer le point focal de la PAFO</p> <p>Engager la CUA à travers le Département de l'agriculture, du développement rural, de</p>	La PAFO

INTERVENTION STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LE PARTENARIAT ENTRE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (CUA) ET LA PAFO

No	Intervention proposée	Résultats attendus / mesures stratégiques	Partie responsable
	l'environnement durable respectivement pour suivre la mise en œuvre du protocole d'accord entre les deux organisations	l'économie bleue et de l'environnement durable à désigner leur point focal	
3.	Assurer une communication régulière pour partager les informations pertinentes et s'impliquer les uns les autres dans les programmes et événements pertinents	Partager des documents pertinents et envoyer des invitations à des événements pertinents	La PAFO

INTERVENTION STRATÉGIQUE 4 : CONSTRUIRE PLUS DE PARTENARIATS ET D'ALLIANCES AVEC DIVERSES ORGANISATIONS À TRAVERS LE CONTINENT AVEC DES MISSIONS PERTINENTES

No	Intervention proposée	Résultats attendus / mesures stratégiques	Partie responsable
1.	Identifier les organisations ayant des missions pertinentes pour des partenariats potentiels (par exemple, CER, ONG internationales, institutions / centres de recherche et entités privées)	Mobiliser le soutien aux paysans africains Mener une recherche conjointe pour un plaidoyer basé sur des preuves	La PAFO & les OPR
2.	Identifier les entités du secteur privé (ciblant les grandes entreprises / multinationales) ayant des investissements dans l'agriculture africaine pour des projets communs potentiels	Compiler des profils et contacter les entreprises intéressées pour des engagements pratiques sur des projets pertinents	La PAFO

INTERVENTION STRATÉGIQUE 5 : SOUTENIR LES OPS AFRICAINES À IMPLIQUER DANS LE PROCESSUS DE LA ZLECAf À TRAVERS DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET DES PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

No	Intervention proposée	Résultats attendus / mesures stratégiques	Partie responsable
1.	Mobiliser des ressources financières pour soutenir les OP	Identifier, impliquer et travailler avec des partenaires et des organisations ayant des missions similaires pour mobiliser des ressources financières pour soutenir les OP aux niveaux continental, régional et national	La PAFO
2.	Mener des campagnes de sensibilisation et de formation pour les OP africaines sur la ZLECAf et les dynamiques associées (opportunités et risques)	Assurer une connaissance et une connaissance riches et larges de la ZLECAf parmi les paysans africains à travers leurs OP respectives	La PAFO & les OPR
3.	Travailler avec les partenaires au développement pour mobiliser les ressources nécessaires	Concevoir et présenter des programmes aux partenaires de développement pour examen afin de fournir des ressources financières. Mobiliser suffisamment de ressources pour couvrir les besoins et les activités connexes	La PAFO & les OPR
4.	Sensibiliser et accompagner les paysans africains à faire partie des chaînes de valeur continentales de l'agro-industrie	Garantir des avantages directs et équitables aux paysans	La PAFO & les OPR



ANNEXE 1 : SOURCES D'INFORMATION

RAPPORTS, ÉTUDES, POLITIQUES ET DOCUMENTS CONNEXES

- 1.The Agreement establishing the African Continental Free Trade Area (AfCFTA)
- 2.United Nations Economic Commission for Africa (UNECA) Office for Eastern; “The African Continental Free Trade Area: Impact Assessment for Rwanda” (2019)
- 3.FAO Report: “Farmers’ Organizations in Africa Support to Farmers’ Organizations in Africa Programme (SFOAP) – Main phase” 2013-2018
- 4.The Maputo Declaration on Agriculture and Food Security (Assembly/AU/Decl.)
- 5.The Malabo Declaration on Accelerated Agricultural Growth and Transformation for Shared Prosperity and Improved Livelihoods (Assembly/AU/Decl.)
- 6.The Comprehensive African Agriculture Development Program (CAADP)
- 7.Article; “Is Africa Addressing The Food Security Dilemma Through Modern Agriculture Technologies?” (AUDA/ NEPAD)
- 8.Article; The pros and cons of commercial farming models in Africa by the Conversation at <https://theconversation.com/the-pros-and-cons-of-commercial-farming-models-in-africa-76355>
- 9.NEPAD Transforming Africa; Agriculture in Africa: Transformation and Outlook (2013)
- 10.Continental Agribusiness Strategy (AUC)
- 11.United Nations Decade of Family Farming 2019-2028 - Global Action Plan
- 12.Claire Schaffnit-Chatterjee; Agricultural value chains in Sub-Saharan Africa: From a development challenge to a business opportunity
- 13.World Bank Report; Growing Africa: Unlocking the Potential of Agribusiness
- 14.Alemayehu KondeKoirra – Working Paper (MasterCard Foundation); Agribusiness in Sub-Saharan Africa: Pathways for developing innovative programs for youth and the rural poor
- 15.Lutz Goedde, Amandla Ooko-Ombaka, and Gillian Pais – Analytical Article; “Winning in Africa’s agricultural market” (2019)
- 16.Michael TakudzwaPasara and NoluthoDiko; The Effects of AfCFTA on Food Security Sustainability: An Analysis of the Cereals Trade in the SADC Region-(2020)
- 17.Sam Moyo; Working Paper No. 150: Family farming in sub-Saharan Africa: its contribution to agriculture, food security and rural development (International Policy Centre for Inclusive Growth 2016 (IPC-IG)

18. United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD, New York and Geneva, 2016); AFRICAN CONTINENTAL FREE TRADE AREA: Developing and strengthening regional value chains in agricultural commodities and processed food products

19. UNECA Report; The Continental Free Trade Area (CFTA) in Africa – A Human Rights Perspective

20. Ron Sandrey, Willemien Viljoen, Thandeka Ntshangase, et al. "Agriculture and the African Continental Free Trade Area" at <https://www.tralac.org/publications/article/13449-agriculture-and-the-african-continental-free-trade-area.html>

21. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) Report, 2020; "The African Continental Free Trade Area Agreement and agricultural development: challenges and prospects"